



COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **23 octobre et 9 novembre 2011**, s'est réuni le **15 novembre 2011 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Bernard KELLER, Maire

Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire

Christian BERGON, Maurice BIDOUILH, Pascal BOUREAU (jusqu'à la question n°7), Joseph CARLES, Marie-Christine CALVAIRAC, Monique COMBES, Denise COUFFIGNALS, Françoise FOLI, Alain RIGOUT (à partir de la question n°6) Jean-Paul TEJEDOR,

Adjoints au Maire

Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Fouzia BENNAMA, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Guilhem BOYER, Isabelle CHEZE (jusqu'à la question n°7), Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Michelle NENADITCH,

Conseillers municipaux délégués

Sacha BRIAND (jusqu'à la question n°2), Brigitte CAMBOULIVES, Monique IZAGA, Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Corine BUISSON a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE,

Pascal BOUREAU a donné pouvoir à Christian BERGON (à partir de la question n°8) ,

Françoise LABORDE a donné pouvoir à Monsieur le Maire,

Alain RIGOUT a donné pouvoir à Françoise FOLI (jusqu'à la question n°5)

Isabelle CHEZE a donné pouvoir à Marie-Christine CALVAIRAC (à partir de la question n°8),

Michel INDELICATO a donné pouvoir à Jean-Paul TEJEDOR,

Laurence MASSETTE à donné pouvoir à Monique COMBES,

Sacha BRIAND a donné pouvoir à Jean-Marc VALETTE (à partir de la question n°3),

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
- Dates de convocation : **23 octobre et 9 novembre 2011**
- Date d'affichage : **9 novembre 2011**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance :
- **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

LORS DE CETTE SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

Dans son propos liminaire, **Monsieur le Maire** a évoqué :

- L'enquête BVA réalisée auprès des Blagnacais sur les politiques publiques menées par la municipalité. En bref, ils apprécient notamment les politique sportive, culturelle et sociale ainsi que le fonctionnement de la démocratie de proximité mais émettent quelques réserves sur des domaines qui préoccupent l'ensemble des Français : la sécurité et le développement de l'habitat urbain même si plus de 67 % d'entre eux sont satisfaits de la création d'Andromède (*).
- Les prochaines manifestations qui se dérouleront à Blagnac /
- ✓ Le 18 novembre : ouverture du 2^{ème} festival aérospatial de l'image et du livre
- ✓ Le 2 décembre : inauguration du « village de Noël » dans le centre ancien.

(*) *Une synthèse des résultats de cette enquête a été remise aux conseillers et est également disponible à l'Hôtel de Ville*

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur KELLER

1. DECISIONS DU MAIRE DU 3 AU 27 OCTOBRE 2011

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises du 3 au 27 octobre 2011

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

3. DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 2 654 115 € et correspondent à :

- 950 900 € de compléments de crédits pour les dépenses de personnel,
- 1 645 000 € de crédits supplémentaires pour la contribution au SIVOM Blagnac Constellation suite aux décisions prises concernant sa dissolution,
- 44 000 € de compléments de crédits pour la cellule Mobilité,
- 11 215 € de prise en compte de l'avenant du marché ARPADE,

- 10 700 € de subvention complémentaire,
- -7 700 € pour divers ajustements.

RECETTES :

Suite à la modification des règles de calcul, il convient de diminuer de 179 729 € la Dotation de Solidarité communautaire.

Le total des dépenses supplémentaires étant de 2 654 115 € et celui des recettes nouvelles de - 179 729 €, il convient de diminuer l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 2 833 844 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 90 560 €, et correspondent à :

- 59 560€ d'inscription de crédits pour l'aménagement de 3 caouéquines,
- - 3 000 € de virement de crédit à la section de fonctionnement,
- 34 000 € d'écritures d'ordre pour régulariser les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

RECETTES:

Il est proposé d'inscrire 266 788 € de recettes nouvelles dont :

- 232 788 € de subventions accordées par le Conseil Général,
- 34 000 € d'écriture d'ordre de régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

Suite à la diminution de l'autofinancement budgétaire (- 2 833 844 €) et la prise en compte des nouvelles recettes (266 788 €) et des dépenses d'investissement (90 560 €), le suréquilibre de la section d'investissement est en diminution de 2 476 496 €.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE CONDUIT PAR BERNARD KELLER
5 ABSTENTIONS :
Sacha BRIAND, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE
Régis LEONARD, Liliane POINSOT,**

4. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2011

AFFAIRES CULTURELLES

- LES AMIS DU LIVRE ET DE LA RELIURE **300 €**

Subvention exceptionnelle pour participer à l'organisation de la Foire aux Livres de Blagnac.

- SCHOOL OF ROCK **1 000 €**

Subvention exceptionnelle pour l'enseignement de la musique rock pour les jeunes musiciens de dix à vingt ans.

VIE LOCALE

- ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES	10 700 €
Subvention exceptionnelle pour l'organisation du festival « Des Etoiles et des Ailes »	

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL, DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE L'ADEME POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE « JEAN MOULIN ».

Le montant prévisionnel des travaux est de 8 500 000 € HT soit 10 166 000 € TTC.

6. RAPPORTS ANNUELS 2010 D'ACTIVITES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LA VILLE ADHERE, DES SEM ET SERVICES DELEGUES. RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

7. CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'OUTILS INFORMATIQUES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE : ADOPTION DE L'AVENANT N°1

Après une année de fonctionnement et au vu des évolutions des collectivités, parties à la convention, il convient de modifier le cadre de coopération entre la ville de Blagnac et les services du Grand Toulouse tel que défini par la convention du 27 avril 2010, en vue, d'une part, d'assurer la continuité et l'évolution des missions de service public qui leur sont communes en matière de traitement de l'information (gestion des ressources humaines, gestion des élections, gestion du système documentaire communal et intercommunal et gestion financières), et d'autre part, de fixer le cadre de la mutualisation des applications concernées entre Blagnac et le système d'information communautaire

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

8. ACQUISITIONS DE TERRAINS SITUES CHEMIN DE NAUDIN APPARTENENANT A LA SOCIETE GSM

Les orientations d'aménagement de ce secteur et les profils voiries étant maintenant définis, il convient de préciser les emprises à acquérir :

- Emprise d'une surface de 368 m² au niveau du rond-point
- Emprise d'une surface de 205 m² correspondant à l'emplacement réservé n° 7 le long du chemin du Moulin de Naudin
- Emprise d'une surface de 1145 m² correspondant à l'emplacement réservé n° 20 pour l'aménagement des abords du RIOU.

L'acquisition de la totalité de ces emprises, moyennant le prix de 75 000 € HT proposé par le service des Domaines, a été adoptée.

9. PARTICIPATION AU PROGRAMME MUTUALISE DE L'AUAT POUR L'ANNEE 2011

Cotisation 2011 : 73 375 €

Joseph CARLES n'a pas participé au vote

10. VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE DES ORFEVRES (FLOGUI PROMOTION)

Par délibération en date du 15 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la vente à la SCI DES ORFEVRES, d'un terrain (superficie 2012 m² au prix de 120 000 € HT) situé dans la ZAC du Grand Noble) avec pour conditions une affectation des locaux et des délais d'exécution.

Retardée dans son projet, la SCI DES ORFEVRES a informé la Commune du désistement des sociétés qui devaient occuper les locaux (ARCHEON, BGH Expertise Comptable et Tables d'Europe) et sollicite l'autorisation de construire ce programme pour y implanter le siège social de sa propre société de construction, la société FLOGUI PROMOTION.

Il a été adopté d'accéder à la demande de FLOGUI PROMOTION et de lui céder ce terrain au prix réactualisé de 200 000 € HT.

AMENAGEMENT ET DEPLACEMENTS

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

11. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TISSEO-SMTC DANS LE CADRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS D'ADMINISTRATION

Ce partenariat permettra de bénéficier de la part de TISSEO de :

- conseils en matière de mobilité (par exemple : aide à la rédaction d'une feuille de route, établissement d'un calendrier des actions, budgétisation, mise en relation avec les partenaires de la mobilité sur l'agglomération...)
- la géolocalisation des lieux d'habitat des agents autour des transports en commun
- deux animations sur les sites de la Mairie de Blagnac dans le cadre du PDA.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame FOLI

12. CIMETIERES - DETERMINATION DES CATEGORIES DE CONCESSIONS FUNERAIRES : DUREE - TARIFS – MODIFICATIONS

- Concessions permettant des inhumations en pleine terre :

	15 ans	30 ans
Prix au m ²	58,06 €	116,12 €
1 m X 2,40 m (2,40 m ²)	139,34 €	278,68 €

- Concessions permettant des inhumations en caveau (fosse bétonnée) :

	15 ans	30 ans	50 ans
Prix au m ²	60,00 €	120,00 €	200,00 €
1,25 m X 2,60 m (3,25 m ²)	195,00 €	390,00 €	650,00 €
2 m X 2,60 m (5,20 m ²)	312,00 €	624,00 €	1040,00 €

- Columbarium :

Durée	15 ans	30 ans
Tarif	139, 00 €	278,00 €

- tarif mensuel d'une occupation d'une case au dépositoire : 32 €
- tarif de la vacation de police : 20 € par corps

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

13. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE A LA COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION DU SITE DE TOULOUSE-GINESTOUS ET DE SON SUPPLEANT

Le mandat des membres de la commission locale d'information et de surveillance du site de Toulouse-Ginestous arrivant à expiration.

Ont été élus : Christian BERGON (titulaire)
Pascal BOUREAU (suppléant)

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Madame POINSOT et **Monsieur LEONARD** ont été saisis par des habitants de la résidence Promologis (logeant aux numéros 11, 12, 13 et 14) de l'avenue du Parc, au sujet de problèmes récurrents de chauffage (mauvaise répartition de la chaleur suivant la situation des appartements) et d'eau chaude (malodorante et de couleur noire).

Monsieur LEONARD a précisé que Monsieur BERGON s'était déjà rapproché du délégataire du chauffage urbain pour qu'il remédie à ces problèmes.

Toutefois, **Monsieur LEONARD** a insisté pour que des solutions soient rapidement trouvées.

Monsieur BERGON a expliqué que la noirceur de l'eau était due à la matière plastique composant les canalisations de la résidence qui ont mal résisté à la chloration de l'eau dans cadre d'un traitement préventif lié à l'apparition de la légionnelle en 2009 et dans l'attente de la mise aux normes du réseau privé par les syndics des résidences concernées.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H45**

- **LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.**
- **LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**